

(19)



Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets



(11)

EP 0694 275 A1

(12)

## DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:  
31.01.1996 Bulletin 1996/05

(51) Int Cl. 6: A47G 7/07

(21) Numéro de dépôt: 95440030.5

(22) Date de dépôt: 07.06.1995

(84) Etats contractants désignés:  
BE CH DE ES FR GB IT LI LU MC NL

(72) Inventeur: Duperray, Agnès  
F-10270 Lusigny sur Barse (FR)

(30) Priorité: 20.07.1994 FR 9409140

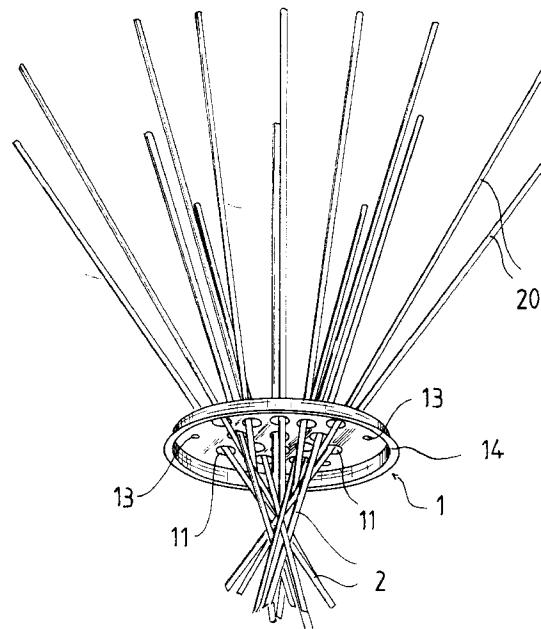
(74) Mandataire: Dénoyez, Hubert  
F-67000 Strasbourg (FR)

(71) Demandeur: CREATION DUPERRAY  
F-10800 Saint Julien les Villas (FR)

(54) **Dispositif pour le maintien de fleurs coupées destiné à permettre la réalisation d'un bouquet rond**

(57) Dispositif pour le maintien de fleurs coupées destiné à permettre la réalisation d'un bouquet rond.

Il comprend un disque (1) percé d'orifices (11, 13) régulièrement répartis, dans chacun desquels est introduit l'une des tiges (2) des fleurs destinées à la réalisation du bouquet, lesdites tiges (2) étant regroupées et se croisant sous ledit disque (1).



## Description

La présente invention a pour objet un dispositif pour le maintien de fleurs coupées destiné à permettre la réalisation d'un bouquet rond.

Par rapport à un bouquet classique, où les tiges des fleurs sont approximativement parallèles, le bouquet rond, outre ses qualités esthétiques, présente l'avantage de favoriser l'épanouissement des fleurs du fait de leur espace.

La réalisation d'un bouquet rond nécessite toutefois un certain coup de main qui ne s'acquiert qu'avec une longue pratique. En effet la technique consiste à croiser les tiges de manière particulière dans une main en utilisant les doigts comme entretoise, puis à entrelacer savamment un lien autour et entre les tiges en passant entre les doigts.

Il est de plus difficile de conserver l'esthétique initiale du bouquet rond lorsqu'il s'agit de le mettre dans un vase et que nécessairement, pour des raisons de conservation des fleurs, le lien est enlevé.

On connaît d'autre part des dispositifs de pique-fleurs, notamment celui décrit dans le document FR-A-2.626.158, qui comprend une grille adaptée sur un godet, permettant de maintenir verticalement des fleurs dans ledit godet. Ce dispositif, outre qu'il n'est pas adapté à la réalisation d'un bouquet rond destiné à être offert, ne permet pas le transport de façon étanche de fleurs dans un récipient contenant de l'eau.

La présente invention a pour but de remédier à ces inconvénients en proposant un dispositif qui permet de réaliser rapidement et sans expérience particulière, un bouquet rond qui peut être placé dans un vase tout en conservant sa forme initiale, et qui de plus permet le transport du bouquet dans un récipient contenant de l'eau sans risque de la répandre.

Le dispositif objet de la présente invention se caractérise essentiellement en ce qu'il comprend un disque percé d'orifices régulièrement répartis, dans chacun desquels est introduite l'une des tiges des fleurs destinées à la réalisation du bouquet, lesdites tiges étant regroupées et se croisant sous ledit disque.

Selon une caractéristique additionnelle du dispositif selon l'invention les orifices sont de diamètres différents, les orifices pratiqués dans une couronne périphérique, destinés à recevoir du feuillage, étant d'un diamètre plus petit que celui des orifices de la partie centrale, destinés à recevoir les tiges des fleurs.

La confection d'un bouquet rond au moyen du dispositif selon l'invention s'effectue de la façon suivante: on introduit les tiges des fleurs dans les orifices centraux de plus grand diamètre et des brins de feuillage de garniture dans les orifices périphériques de plus petit diamètre, puis on maintient l'ensemble d'une main en dessous du disque, ce maintien pouvant être matérialisé par un lien, après quoi on déplace le disque verticalement, vers le haut ou vers le bas, jusqu'à obtenir la forme désirée de bouquet, que l'on emballera ensuite.

Le disque est de préférence en matière plastique transparente, en sorte qu'il n'est pratiquement pas visible d'autant plus qu'il est aisément masqué au moyen du feuillage.

5 Selon un mode de réalisation particulier du dispositif selon l'invention, le disque comporte périphériquement un rebord permettant son encliquetage sur un récipient afin de permettre le transport de bouquet.

10 Selon une variante du dispositif selon l'invention le disque comporte sur sa face inférieure une membrane en matière plastique souple percée, en regard de chacun des orifices du disque, d'une fente ou d'un orifice de petit diamètre, inférieur à celui moyen d'une tige de fleur, de manière à assurer une étanchéité suffisante entre le disque et l'espace intérieur du récipient pour que ce dernier puisse être transporté en contenant de l'eau.

15 Les avantages et les caractéristiques de la présente invention ressortiront plus clairement de la description qui suit et qui se rapporte au dessin annexé, lequel en représente plusieurs modes de réalisation non limitatifs.

Dans le dessin annexé :

- la figure 1 représente une vue en plan d'un dispositif selon l'invention.

20 - la figure 2 représente une vue en perspective partielle de dessous d'un bouquet rond schématique, réalisé au moyen du même dispositif.

25 - la figure 3 représente une vue partielle en coupe selon un plan vertical d'une variante du même dispositif.

30 Si on se réfère à la figure 1 on peut voir qu'un dispositif selon l'invention comporte un disque 1 percé dans sa majeure partie centrale 10 d'orifices 11 régulièrement répartis, et dans sa partie périphérique 12 d'orifices 13 répartis en couronne, les orifices 11 étant d'un diamètre supérieur à celui des orifice 13.

35 Le disque 1 est de préférence réalisé dans une matière plastique transparente de faible épaisseur, et afin de lui donner une certaine rigidité il comporte un bord 14 profilé.

40 Si on se réfère maintenant à la figure 2 on peut voir que chacun des orifices 11 est destiné à recevoir la tige 2 d'une fleur, non représentée.

45 Les tiges 2 se croisent et sont regroupées centralement sous le disque 1, et peuvent être attachées au moyen d'un lien, non représenté, en sorte qu'au-dessus 50 de celui-ci les parties supérieures 20 des tiges 2 divergent.

55 En déplaçant le disque 1 par rapport au lien on peut plus ou moins ouvrir le bouquet, et en jouant sur la longueur des tiges 2, c'est-à-dire en raccourcissant progressivement celles-ci de l'intérieur vers l'extérieur on peut obtenir une boule de fleurs.

Le bouquet est complété en introduisant dans les orifices périphériques 13 du feuillage, non représenté,

qui peut masquer totalement, sinon partiellement, le disque 1.

Le disque 1 permet ainsi de réaliser rapidement et aisément un bouquet rond, sans nécessiter de compétences particulières.

Si on se réfère maintenant à la figure 3 on peut voir que le disque 1 peut être adapté sur un récipient 3, et que le bord 14 est profilé de manière à permettre son encliquetage sur le bord 30 du récipient 3.

A la face inférieure du disque 1 est solidarisée, par collage ou par soudage, une membrane souple 4 percée, en regard de chacun des orifices 11 et 13 du disque 1, d'un orifice 40 de petit diamètre, inférieur à celui moyen d'une tige de fleur.

Ainsi, la membrane 4 entoure de manière étanche les tiges des fleurs, ce qui permet le transport du bouquet dans le récipient 3 plein d'eau.

## Revendications

moyen d'une tige de fleur.

**1)** Dispositif pour le maintien de fleurs coupées destiné à permettre la réalisation d'un bouquet rond, caractérisé en ce qu'il comprend un disque (1) percé d'orifices (11, 13) régulièrement répartis, dans chacun desquels est introduit l'une des tiges (2) des fleurs destinées à la réalisation du bouquet, lesdites tiges (2) étant regroupées et se croisant sous ledit disque (1).

25

30

**2)** Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que le disque (1) est réalisé dans une matière plastique transparente.

**3)** Dispositif selon la revendication 1 ou la revendication 2 caractérisé en ce que le disque (1) comporte un bord profilé (14).

35

**4)** Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que les orifices (11, 13) sont de diamètres différents, les orifices (13) pratiqués dans une couronne périphérique (12), destinés à recevoir du feuillage, étant d'un diamètre plus petit que le diamètre des orifices (11) de la partie centrale (10) destinés à recevoir les tiges (2) des fleurs.

40

45

**5)** Dispositif selon la revendication 3 caractérisé en ce que le profil du bord (14) du disque (1) permet l'encliquetage de celui-ci sur le bord (30) d'un récipient (3).

50

**6)** Dispositif selon la revendication 5 caractérisé en ce qu'une membrane (4) en matière plastique souple est solidarisée à la face inférieure du disque (1), ladite membrane (4) comportant, en regard de chacun des orifices (11, 13) dudit disque (1), une fente ou un orifice (40) de petit diamètre, inférieur à celui

5

55

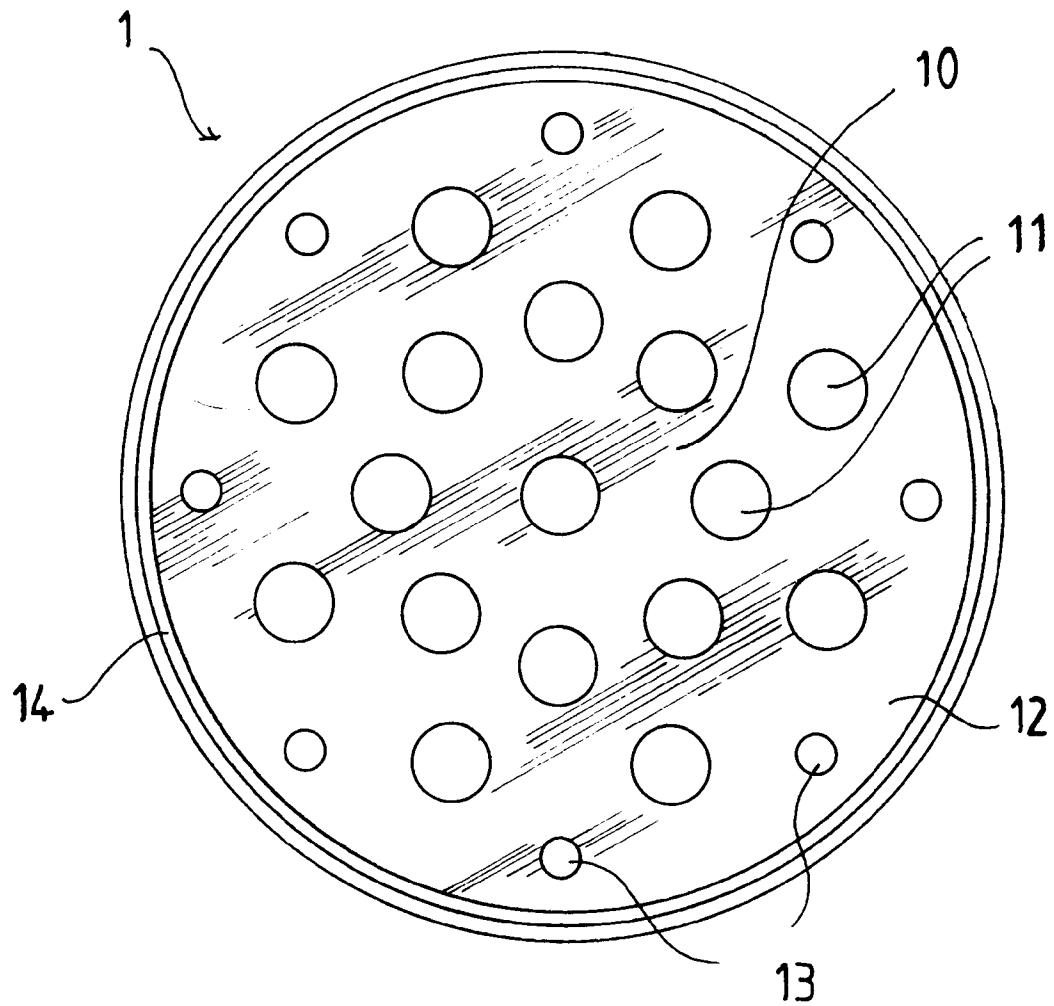


Fig. 1

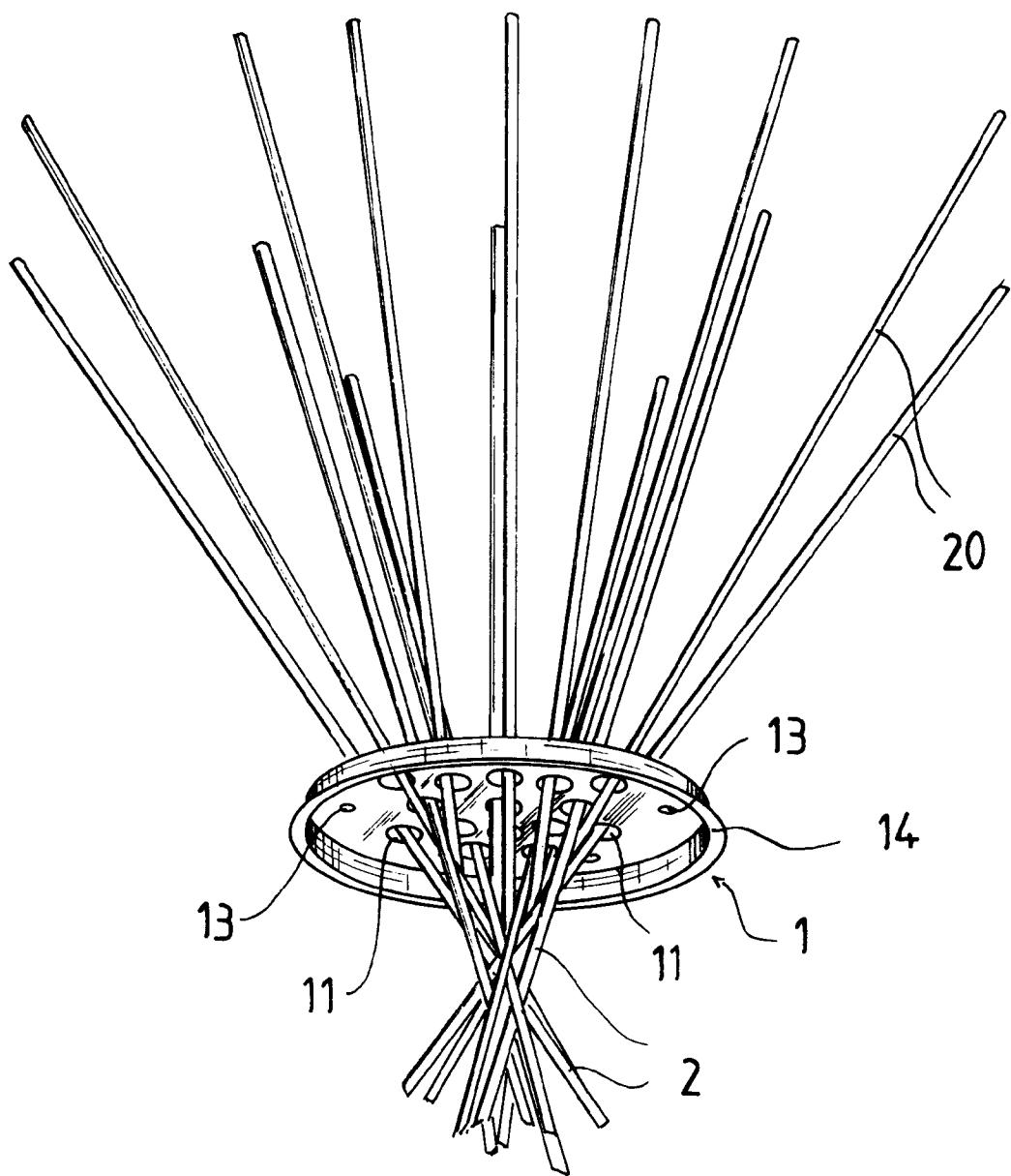


Fig. 2

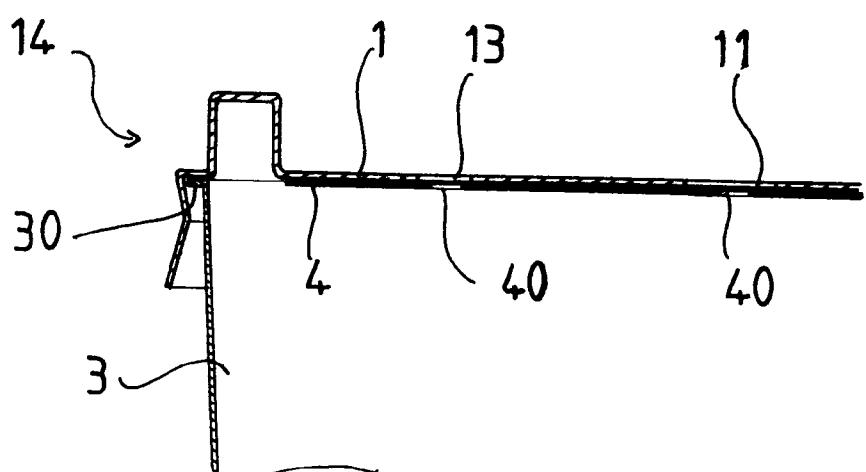


Fig. 3



Office européen  
des brevets

## RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande  
EP 95 44 0030

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
X	US-A-5 142 820 (AQUINO THOMAS) 1 Septembre 1992 * le document en entier * ---	1,3,5,6	A47G7/07
X	US-A-2 900 760 (TUPPER) 25 Août 1959 * colonne 2, ligne 4 - colonne 3, ligne 19; figures * ---	1,3,5	
X	US-A-2 005 467 (MENGE) 18 Juin 1935 * page 1, colonne 2, ligne 10 - page 2, colonne 2, ligne 21; figures * ---	1,4	
X	DE-A-15 79 378 (JASBA-KERAMIKFABRIKEN JAKOB SCHWADERLAPP KG) 22 Avril 1971 * page 1, ligne 49 - page 2, ligne 27; figures 1,2 * ---	1	
A		5	
X	US-A-3 245 175 (KLINGBERG) 12 Avril 1966 * colonne 1, ligne 39 - colonne 2, ligne 34; figures * ---	1	
X	DE-A-23 01 018 (GRUENTGENS WALTER) 18 Juillet 1974 * page 3, alinéa 2 - page 5, dernier alinéa; figures * ---	1	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6) A47G A01G
A	WO-A-87 07823 (FOSTER DAVID JOSEPH) 30 Décembre 1987 * page 6, ligne 27 - page 9, ligne 19; figures 1-6 * ---	1,3	
D,A	FR-A-2 626 158 (MANZINI SA) 28 Juillet 1989 -----		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA HAYE	9 Octobre 1995	Vistisen, L	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul	T : théorie ou principe à la base de l'invention		
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie	E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date		
A : arrrière-plan technologique	D : cité dans la demande		
O : divulgation non-écrite	L : cité pour d'autres raisons		
P : document intercalaire	& : membre de la même famille, document correspondant		